



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL  
SRAG 1293

Arrêté n° 2016 / 135 /PREF/SG/SRAG du 19 SEP. 2016  
**Autorisant une manifestation sportive  
à Saint-Martin le 25 septembre 2016**

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS  
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

\*\*\*

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu** le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu** le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;

- Vu** l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** l'arrêté n°971-2016-08-29-001/SG/MCI du 29 août 2016 portant délégation de signature générale accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** la demande en date du 29 juillet 2016 formulée par Monsieur Rémi DANIEL, président du Comité de Cyclisme Territorial de Saint-Martin ;
- Vu** la police d'assurance conformes aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- Vu** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 18 août 2016 ;
- Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 13 septembre 2016 ;
- Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 12 septembre 2016 ;
- Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 8 août 2016 ;

**Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin**

## A R R Ê T E

**Article 1er** : Monsieur Rémi DANIEL, président du Comité de Cyclisme Territorial de Saint-Martin, est autorisé à organiser une course cycliste sur la voie publique, le 26 septembre 2016, dont le détail des parcours est annexé au présent arrêté :

**Article 2** : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des textes précités.

**Article 3** : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

**Article 4** : Le chef de cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,  
La préfète déléguée

Anne LAUBIES

**Délais et voies de recours** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois après sa publication ou sa notification, auprès du tribunal administratif compétent.

**COMITE DE CYCLISME TERRITORIAL DE Saint-Martin**

13, Déviation de grand-case

97150 Saint-Martin

email : [comitedecyclismetsm@outlook.fr](mailto:comitedecyclismetsm@outlook.fr)

[comitedecyclismetsm@gmail.com](mailto:comitedecyclismetsm@gmail.com)

site web : [www.ctism1.com](http://www.ctism1.com)

Tel : 0690719692

## LE GRAND PRIX CYCLISTE QUALITY CATERING SERVICE

### Le parcours

#### Catégorie cadet 79,704 kms

### Sandy ground – sandy ground

Départ réel a 11h00

En face quality catering service / rue de baie nettlé / rue de terre basse / demi-tour entré la samana / rue de terre basse / rue de baie nettlé / demi-tour en face centre culturel de sandy ground / arrivée en face quality catering service circuit à faire a 8 reprises

#### Catégorie minime 39,852 kms

### Sandy ground – sandy ground

Départ réel a 13h00

En face quality catering service / rue de baie nettlé / rue de terre basse / demi-tour entré la samana / rue de terre basse / rue de baie nettlé / demi-tour en face centre culturel de sandy ground / arrivée en face quality catering service circuit à faire a 4 reprises

#### Catégorie benjamin 14,989 kms

### Sandy ground – sandy ground

Départ réel a 14h30

En face quality catering service / rue de baie nettlé / rue de terre basse / demi-tour entré la samana / rue de terre basse / rue de baie nettlé / demi-tour en face centre culturel de sandy ground / rue de baie nettlé / demi-tour entré plage baie rouge / arrivée en face quality catering service.

**COMITE DE CYCLISME TERRITORIAL DE Saint-Martin**

13, Déviation de grand-case

97150 Saint-Martin

email : [comitedecyclismetsm@outlook.fr](mailto:comitedecyclismetsm@outlook.fr)

[comitedecyclismetsm@gmail.com](mailto:comitedecyclismetsm@gmail.com)

site web : [www.cctsm1.com](http://www.cctsm1.com)

Tel : 0690719692

Catégorie pupille 9,963 kms

**Sandy ground – sandy ground**

Départ réel a 15h20

En face quality catering service / rue de baie nettlé / rue de terre basse / demi-tour entré la samana / rue de terre basse / rue de baie nettlé / demi-tour en face centre culturel de sandy ground / arrivée en face quality catering service

Catégorie poussin 5,026 kms

**Sandy ground – sandy ground**

Départ réel a 16h00

En face quality catering service / rue de baie nettlé / rue de terre basse / demi-tour entré plage de baie rouge/ rue de baie nettlé / demi-tour en face centre culturel de sandy ground / arrivée en face quality catering service.

Catégorie pré-licencié 0,811 kms

**Sandy ground – sandy ground**

Départ réel a 16h15

En face quality catering service / demi-tour centre culturel de sandy ground / arrivée en face quality catering service.

## Liste des signaleurs

NOM	PRENOM	NO DE LICENCE	DATE DE NAISSANCE
FRANCILLETTE	David	760 596 300 029	31/01/1953
BENJAMIN	Nicolas	821 296 300 002	06/12/1964
ELLIS	Jean Michel	970 396 300 044	23/10/1974
GOMA	Magali	960 496 200 392	20/01/1967
GALVANI	Steve	881 196 300 012	23/11/1970
CARTY	Keith	930 196 300 018	27/04/1968
BOULON	George	810 296 300 009	05/08/1950
BROOKS	Rosette	840 296 300 007	11/08/1962
DANIEL	Rémi	9 507 963 000 044	14/01/1974
LAKE	Norman	911 096 300 049	14/11/1973
MIATH	Junior	800 496 300 016	01/06/1960
CHALLENGER PIPER	Marvern	120 896 300 103	25/08/1985
LAKE	Anne	970 496 300 035	15/08/1974
GUMBS	Gerald	980 696 300 040	21/02/1980
RICHARDSON	Charles	880 296 300 013	16/01/1969
RICHARDSON	Moran	861 096 300 005	30/03/1969
GUMBS	Robert	000 396 300 018	21/03/1981
WILLIAMS	Rémy	840 296 300 012	09/08/1965